

**PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN
CENTRE D'ETUDES, DE FORMATION ET DE RECHERCHE
EN GESTION DES RISQUES SOCIAUX
(CEA-CEFGRIS)**

PROJET ID: P164545
N° CREDIT IDA : 6388-BF & DON IDA : 443-BF

BURKINA FASO
OUAGADOUGOU

**RAPPORT D'AUDIT DU PROGRAMME DES DEPENSES ELIGIBLES
(PDE OU ELIGIBLE EXPENDIRUE PROGRAMS)**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Version définitive

GROUPEMENT DE CABINETS



Expert Partners Group

11 BP 166 Ouagadougou 11
Tel : (226) 25 37 36 88
E-mail : epgburkina@yahoo.fr
BURKINA FASO



BP 11 160 Niamey, Niger
Standard: +227 20 73 87 05 / 23 90 59 41
E-mail : contact@kmc-ac.com
Niger

Juin 2022

SOMMAIRE

<i>LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR SUR LE RELEVÉ DE PROGRAMME DE DEPENSES ELIGIBLES (EEP) DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAINE – CENTRE D'ETUDE, DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN GESTION DES RISQUES SOCIAUX_Période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021</i>	<i>3</i>
1. Portée de la vérification et objet de la mission	3
2. Eléments et Critères retenus	4
3. Responsabilité de la direction du projet	4
4. Responsabilité de l'auditeur	4
5. Niveau d'assurance	5
6. Travaux effectués	5
7. Limites de la responsabilité.....	5
8. Conclusion	6
9. Observation	6
10. Restriction concernant la diffusion et l'utilisation du rapport.....	6
<i>ANNEXE.....</i>	<i>7</i>
<i>RELEVÉ DE PROGRAMME DE DEPENSES ELIGIBLES DU 01/01/2021 AU 31/12/2021</i>	<i>7</i>

GROUPEMENT DE CABINETS



11 BP 166 Ouagadougou 11
Tel : (226) 25 36 36 88 / 70 25 80 55
E-mail : epgburkina@yahoo.fr



BP 11 160 Niamey, Niger
Standard: +227 20 73 87 05 / 23 90 59 41
E-mail : contact@kmc-ac.com

A

**Monsieur le Coordonnateur
du Projet Centre d'Excellence Africain Centre
d'Etudes, de Formation, et de Recherche en
Gestion des Risque Sociaux
(CEA - CEFORGRIS),
Ouagadougou, Burkina-Faso.**

**LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR SUR LE RELEVÉ DE PROGRAMME DE
DÉPENSES ELIGIBLES (EEP) DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN
– CENTRE D'ETUDE, DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN GESTION DES
RISQUES SOCIAUX
(CEA-CEFORGRIS)**

Période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Monsieur le Coordonnateur,

En exécution de notre mission d'audit des comptes du Projet CEA-CEFORGRIS, nous avons procédé aux vérifications visant à fournir une assurance limitée sur le Relevé du Programme de Dépenses Eligibles (PDE) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, établi par le Projet Centre d'Excellence Africain « CEFORGRIS », financé par le Crédit IDA N°6388-BF et le DON IDA N°443-BF.

1. Portée de la vérification et objet de la mission

Notre mission de certification (examen limité) a porté sur le Programme de Dépenses Eligibles (PDE) de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 présenté par le CEA-CEFORGRIS et déclaré dans les rapports périodiques soumis à la Banque Mondiale.

Nous n'avons pas pour mission de faire un rapport sur les chiffres comparatifs des exercices précédents ou sur les tendances et les écarts. Nous n'avons pas effectué de travaux autres que ceux convenus selon l'étendue délimitée et nous avons donc limité notre conclusion à l'objet de la mission.

Notre mission consiste à :

- vérifier les informations concernant le Relevé de Programme des dépenses Eligibles (EEP) et les comparer aux rapports soumis à la Banque Mondiale ;
- vérifier que les Programmes des Dépenses Eligibles sont exacts et conformes aux dispositions du manuel régional de Projet ;
- certifier que les systèmes et contrôles adéquats sont en place pour la gestion du personnel.

2. Eléments et Critères retenus

La masse salariale dite de référence du CEA-CEFORGRIS est la somme totale versée au titre des rémunérations brutes du personnel.

3. Responsabilité de la direction du projet

Le CEA-CEFORGRIS est responsable de l'établissement et de la présentation des rapports périodiques et du PDE (*joint en annexe*) ainsi que de l'estimation du montant des rémunérations des salaires, conformément aux méthodes et principales hypothèses retenues (critères applicables) à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels, des données sous-tendant la comptabilité et des données internes au CEA-CEFORGRIS en lien avec la comptabilité. Il est aussi responsable de la conservation des dossiers du personnel concerné et du maintien de contrôles internes appropriés qui sont conçus pour étayer le processus de détermination et de présentation de l'information.

4. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de nos procédures de contrôles :

- de vérifier les informations concernant le Programme des dépenses Eligibles et les comparer aux rapports soumis à la Banque Mondiale ;
- de vérifier que les Programmes des Dépenses Eligibles sont exacts et conformes aux dispositions du manuel régional de Projet ;
- de certifier que les systèmes et contrôles adéquats sont en place pour la gestion du personnel ;
- d'exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur le fait que les informations financières sur *le Relevé de Programme de Dépenses Eligibles du CEA-CEFORGRIS*, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux « éléments considérés ».

Nous avons réalisé notre mission de certification limitée conformément à la Norme internationale relative aux missions de certification («ISAE») 3000, Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information (*norme internationale visant les missions de certification autres que les missions d'audits ou d'examen d'informations financières historiques*).

Cette norme requiert d'observer les règles de déontologie professionnelles et de planifier et réaliser le contrôle limité conformément au principe de matérialité (*caractère essentiel*) afin que nous puissions identifier les erreurs significatives dans la mise en œuvre des obligations, même si ce n'est pas avec le même degré d'assurance que pour un audit. Un contrôle limité se compose principalement d'une collecte d'informations auprès de la direction/structure et de l'appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par la direction du projet CEA-CEFORGRIS des éléments et critères applicables. Le choix des procédures de contrôle relève de notre jugement professionnel.

5. Niveau d'assurance

Les procédures mises en œuvre dans un examen (mission d'assurance limitée) sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit « Mission d'assurance raisonnable », et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit visant à assurer une assurance raisonnable. Notre intervention aboutit à exprimer une assurance de niveau modéré sur lequel fonder nos conclusions.

6. Travaux effectués

Dans le cadre de notre contrôle limité, nous avons particulièrement effectué les procédures de contrôle suivantes (*compte tenu des circonstances de la mission*) :

- entretiens avec les membres du personnel chargé de la gestion des ressources humaines et de la comptabilité-finance pour prendre connaissance des procédures mises en place par le CEA-CEFORGRIS pour produire les informations figurant dans les PDE ;
- obtention de la liste du personnel/effectif du personnel de l'Institut avec indication des montants des salaires versés ;
- obtention des déclarations/reportings sur la masse salariale à la Banque Mondiale pendant la période ;
- vérification de la concordance des informations présentées dans le rapport soumis à la Banque à partir des livres comptables ou extraits de comptes, des données extra-financières collectées et calculées par le Responsable des Ressources Humaines (RH) ;
- vérification de la réalité du montant des rémunérations totales payées sur la période de référence avec les informations figurant dans les rapports de suivi financiers soumis à la Banque Mondiale ;
- validation (par échantillonnage) des rémunérations brutes versées avec celles fixées dans les documents contractuels) ;
- vérification de la correcte application de la méthode de calcul de la masse salariale.

7. Limites de la responsabilité

Nos vérifications ne visent pas à formuler une conclusion sur :

- l'exactitude des données ou informations ayant de portée autres que celle sur les PDE (masse salariale et couts opérationnels) ;
- l'information présentée par le CEA-CEFORGRIS ailleurs que dans son rapport de suivi financier soumis à la Banque ;
- le caractère approprié, suffisant et exhaustif des définitions de la masse salariale.

8. Conclusion

Sur la base des procédures mise en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le montant de la masse salariale du CEA-CEFORGRIS déterminé sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, tel qu'indiqué dans la déclaration du CEA-CEFORGRIS ci-jointe « *Annexe- Relevé de Programme de Dépenses Eligibles du CEA-CEFORGRIS* », pour un montant de **FCFA 1 875 095 317**, conformément aux méthodes et hypothèses retenus par la Coordination du CEA-CEFORGRIS et au Programme des Dépenses Eligibles tel que défini dans l'Accord de financement.

Nous attestons que les systèmes et contrôles adéquats sont en place pour la gestion du personnel.

9. Observation

Le montant des dépenses Eligibles communiqué à la Banque Mondiale à travers le « *Relevé de Programme de Dépenses Eligibles du CEA-CEFORGRIS* » dans le rapport de suivi financier du 2^{ème} semestre s'élève à **FCFA 1 884 820 046** et concerne les mois de Juin 2021 à décembre 2021. Ce montant comparé à celui de la situation du Programme de Dépenses Eligibles (PDE) mis à notre disposition présente un écart de **FCFA 9 724 729 (1 884 820 046 – 1 875 095 317)** ; Le rapport de suivi financier du 1^{er} semestre mis à notre disposition ne comporte pas le montant des dépenses Eligibles. Nous n'avons pas obtenu de justification de cette situation.

Nous attirons l'attention que le manuel de procédures régional mis à notre disposition ne donne pas une description des Programmes des Dépenses Eligibles.

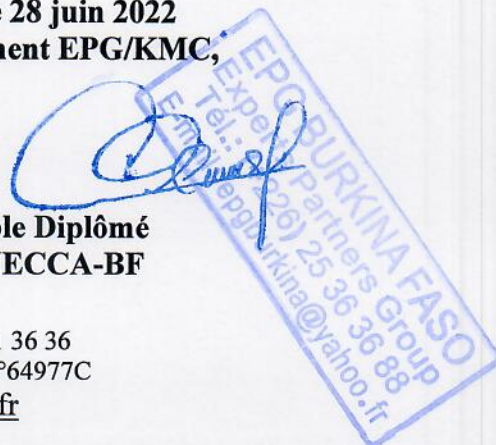
10. Restriction concernant la diffusion et l'utilisation du rapport

Le présent rapport, y compris sa conclusion, sert uniquement à informer la direction du Projet CEA-CEFORGRIS, le Gouvernement du Burkina Faso, la Banque Mondiale et les partenaires financiers du CEA sur nos travaux et conclusions en rapport avec cet audit. Il ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins ou, à l'exception du CEA-CEFORGRIS, du Gouvernement du Burkina Faso, de la Banque Mondiale et des autres partenaires financiers du CEA, par d'autres parties. Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

Ouagadougou, le 28 juin 2022
Pour le Groupement EPG/KMC,

Oumar DIANE
Associé Gérant
Expert-Comptable Diplômé
Membre de l'ONECCA-BF

11 BP 166 Ouaga 11 – Tél: 00226 25 37 36 88 – Mob: 51 11 36 36
RCCM N°BFOUA2014B4558 IFU N°00058674F – CNSS N°64977C
Email : epgburkina@yahoo.fr/odianeh@yahoo.fr



ANNEXE

**RELEVÉ DE PROGRAMME DE DEPENSES ELIGIBLES
DU 01/01/2021 AU 31/12/2021**



UFR / Sciences Humaines (UFR/SH)

UNIVERSITE JOSEPH KI ZERBO (UJKZ)

Ecole Doctorale Lettres, Sciences Humaines

Communication (ED-LESHCO)



Centre d'Etudes, de Formation et de Recherche en Gestion des Risques Sociaux (CEA-
CEFORGRIS)

Situation du Programme de Dépenses Eligibles (PDE) de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 de l'UFR / Sciences Humaines (UFR/SH)

Mois/Année	Montant budgété [Monnaie Locale]	Montant réel payé [Monnaie Locale]	Taux de change [Monnaie Locale]/USD	Équivalent USD des EEP	Taux de change USD/Monnaie	Valeur DTS des EEP
janvier 2021	140 795 822	140 795 822	0,00181818	255 992	0,733794156	186 142,16
février 2021	139 518 949	139 518 949	0,00181818	253 671	0,733794156	257 114,90
mars 2021	192 715 074	192 715 074	0,00181818	350 391	0,733794156	239 053,63
avril 2021	179 177 627	179 177 627	0,00181818	325 778	0,733794156	203 646,67
mai 2021	152 639 084	152 639 084	0,00181818	277 526	0,733794156	197 391,40
juin 2021	147 950 581	147 950 581	0,00181818	269 001	0,733794156	207 065,78
juillet 2021	155 201 805	155 201 805	0,00181818	282 185	0,733794156	193 261,49
août 2021	144 855 091	144 855 091	0,00181818	263 373	0,733794156	189 979,40
septembre 2021	142 395 071	142 395 071	0,00181818	258 900	0,733794156	189 747,73
octobre 2021	142 221 426	142 221 426	0,00181818	258 584	0,733794156	189 747,73
novembre 2021	193 632 427	193 632 427	0,00181818	352 059	0,733794156	258 338,81
décembre 2021	143 992 361	143 992 361	0,00181818	261 804	0,733794156	192 110,46
TOTAL	1 875 095 317	1 875 095 317	0,02181818	3 409 264	8,80552987	2 503 600

Le Directeur de l'Administration et des Finances

Guilla Désiré HERBERE



Le Coordonnateur du CEFORGRIS

DF Solidira MAGNINI

